

mal. Il faut que je vous déclare mon infirmité pour excuser mon affection qui se trouvant accompagnée d'une estime très-particulière que je fais de vos mérites et d'un ressentiment fort grand des obligations que vous avez acquises sur moy en mon dernier voyage de Bresse, me sollicite incessamment de vous honorer et de me conserver l'honneur de votre bienveillance. J'ay esté ravy ce matin quand le bon M. d'Hozier m'a fait voir la lettre que vous luy écrivez, par la quelle vous me donnez un moyen de vous tesmoigner le désir que j'ay de vous servir. J'escris à mes frères une lettre commune sur ce subject et je vous l'envoie ouverte afin que vous puissiez la rendre vous-mesme. Je crains seulement qu'elle n'arrive trop tard et après que vous serez party. Ils seront entièrement aises de m'aider à reconnoistre les obligations que je vous ay ; et vous pouvez, Monsieur, vous assurer qu'il n'y a sorte de services que vous ne debviez attendre d'eux. Vous m'obligerez infiniment de m'employer sans réserve en toute sorte d'occasions, soit pour vous ou pour vos amis. Au reste, quoyque bien tard, il faut que je déplore avec vous la perte que nous avons faite de nostre bon amy, M. Trellon, j'en ay esté sensiblement touché. Je vous prie, si vous voyez ou si vous écrivez à M. le Conseiller, son frère, de me faire la faveur de l'assurer de mon service. Je demeure particulièrement,

Monsieur,

Vostre très-humble, etc., etc.,

VAUGELAS.

Paris, 6 Octobre, 1637.

---

*Lettre de Vaugelas à MM. Favre, ses frères, au sujet de Guichenon.*

Messieurs mes très-chers frères,

Je ne vous scaurois dire les obligations que j'ay à M. Guichenon, non plus que le mérite extraordinaire que Dieu a mis en luy. Il s'en va faire un voyage en Savoye pour un sujet digne de sa générosité et de son esprit, et où le public luy sera redevable des soins et des peines qu'il veut prendre. Mais comme son dessein ne peut estre exécuté sans l'assistance de ceux qui luy